

## **SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 15 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BELLOT - BOSSIS - CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - ARCHAT - BERTET - HERAUD - LEBLOIS.

Pouvoirs : Mme BOFFELI à Mme BOSSIS  
Absente : Mme CHATEAU  
Secrétaire de séance : Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 OCTOBRE 2016**

Le compte rendu de la réunion du 11 Octobre 2016 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Mise en œuvre du S.D.C.I. - Liquidation du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Livenne**

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde arrêté le 27 décembre 2011 préconisait en particulier la dissolution du SIBVL qui avait pour objet la gestion du bassin hydraulique.

Par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2013, le SIBVL se voyait retiré ses compétences.

Le Comité Syndical en date du 02 juillet 2014 s'était prononcé favorablement sur la dissolution du SIBVL, avec transfert de l'actif, des contrats en cours (hors contrats de prêts), de la répartition des deux personnels et de la dévolution des archives à la CCE.

La compétence du Syndicat pouvant être dévolu à chacune des communes membres pour ce qui est du règlement des emprunts bancaires souscrits par le Syndicat (SIBVL) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- Approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Livenne, devant prendre effet au 31/12/2016, conformément aux dispositions du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Gironde.
- Autorise la reprise, par la CCE, de l'intégralité des résultats de fonctionnement et des résultats d'investissement, au vu du tableau de consolidation des comptes, qui sera constaté par le Comité Syndical avant le 31/12/2016, et établi en lien avec le Trésorier d'Etauliers.
- Conforte la décision du SIBVL d'affecter à la CCE, le TERRAIN, la MAISON DE L'ECLUSIER et le HANGAR figurant à l'actif, ainsi qu'une barge en aluminium hors d'usage, destinée à être vendue à la casse.
- Précise que le SIBVL a des emprunts bancaires à rembourser et détient un encours de dette à répartir entre toutes les communes membres selon la même règle que celle utilisée par le Liquidateur pour les emprunts bancaires (cf annexe au rapport du Liquidateur).
- Déclare que les contrats et le personnel du SIBVL seront repris par la CCE.
- Autorise le comptable public d'Etauliers à passer toutes les écritures relatives à l'actif et au passif du Syndicat d'ici au 31/12/2016.
- Accepte que les archives du SIBVL, localisées à la Mairie d'Anglade, soient transférées et conservées à la CCE.
- Charge M. le Maire d'adresser un exemplaire de la présente délibération au Liquidateur du SIBVL, ainsi qu'à M. le Préfet de la Gironde, sous couvert de M. le Sous-Préfet de Blaye.

- **Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Blaye**

La loi NOTRe du 07 Août 2015 renforce l'intégration des communautés de communes en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires et en étendant, d'autre part la liste de leurs compétences optionnelles.

L'article 68 prévoit que les EPCI existant à la date de publication de la loi doivent se mettre en conformité avant le 01 janvier 2017 avec les nouvelles dispositions de l'article L.5214-16 du CGCT.

A défaut, les communautés de communes exerceront l'ensemble des compétences obligatoires et optionnelles prévues par cet article.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Blaye a engagé une modification statutaire par délibération en date du 19 octobre 2016, portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

Cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, avec une abstention, approuve la modification statutaire de la CCB et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette modification statutaire.

- **Aliénation d'une partie du chemin rural de Fourneton**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2016-07-01 approuvant la décision de procéder aux formalités d'enquête publique incontournable pour aliéner une partie du chemin rural bordant le Pôle Recyclage – Parcelle B 2101 et parcelles B 2085 et B 2082.

Il expose au Conseil Municipal le rapport de Monsieur Charles, commissaire enquêteur, rédigé à l'issue de l'enquête publique ouverte du 26 septembre au 10 octobre inclus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la cession du dit chemin au profit du SMICVAL, à un prix équivalent aux frais engagés par la commune pour la cession de ce bien. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession de la partie délimitée du chemin rural au profit du SMICVAL dans les conditions citées ; et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de la vente.

- **Décision Modificative n° 3 BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits comme suit :

## **INVESTISSEMENT**

### **Dépenses**

Opération	ONA	Compte 2111	+ 2 000 €
Opération	OPFI	Compte 1641	- 16 632.50 €
Opération	OPFI	Compte 103	+ 16 632.50 €
Opération	10004	Compte 2315	+ 10 000 €
Chapitre	020	Dépenses imprévues	+ 3 000 €

### **Recettes**

Opération	ONA	Compte 10226	+ 4 000 €
Opération	ONA	Compte 10222	+ 4 000 €
Opération	10003	Compte 10226	- 3 000 €
Chapitre	021	Virement section Fonctionnement	+ 10 000 €

## **FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses**

Chapitre	012	Compte 6453	- 5 000 €
		Compte 6411	+ 5 000 €
		Compte 6451	+ 5 000 €
		Compte 64168	+ 5 000 €
Chapitre	023	Virement section Investissement	+ 10 000 €
Chapitre	022	Dépenses imprévues	+ 1 800 €

### **Recettes**

Chapitre	013	Compte 6419	+ 10 000 €
Chapitre	70	Compte 70323	+ 1 000 €
Chapitre	73	Compte 7343	+ 4 500 €
Chapitre	74	Compte 74718	+ 2 600 €
Chapitre	75	Compte 758	+ 2 000 €
Chapitre	77	Compte 7788	+ 1 700 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à valider cette décision modificative par ces virements de crédits.

- **Acquisition du terrain cadastré B 2932**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une noue végétalisée aux abords de la STEP.

La création de cette noue nécessite l'acquisition de la parcelle B 2932, appartenant aux sœurs GUYET, d'une surface de 2200m<sup>2</sup> environ.

La vente du dit terrain serait enregistrée à l'étude de Maître Massabie, entendue pour une valeur de 1000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- approuve l'acquisition de la parcelle B 2932 pour un montant de 1000 €;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à cette acquisition et à signer toutes les pièces nécessaires.
- autorise Monsieur le Maire à ouvrir des crédits en section d'Investissement pour cet acte.

- **Révision du Loyer du logement de l'école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 6 décembre 2010, l'article « REVISION DU LOYER » avait été modifié et, précisait que le loyer serait révisé annuellement au 1<sup>er</sup> janvier suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que pour 2017 le loyer mensuel sera de 237.60€.

- **Admission en non valeur d'un titre de recettes pour 2015.**

M. le Comptable public expose, par courrier explicatif du 27 septembre 2016, qu'il n'a pu procéder au recouvrement de titre, pour un montant de 20.00 €.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes : impayé cantine pour un montant de 20,00 €
- dit que le montant total de ce titre de recettes s'élève à 20.00 euros.
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541.

## QUESTIONS DIVERSES

- Ligne de Trésorerie

La délibération 2016-10-05 prise lors de la séance précédente de Conseil Municipal autorisant le Maire à ouvrir une ligne de Trésorerie ne sera pas employée, le FCTVA ayant déjà été intégré dans les recettes du budget de la commune, pour un montant de 86 152 €.

- Travaux au Presbytère

Les travaux se poursuivent sur le bâtiment annexe au Presbytère ; l'entreprise réalise un travail de qualité. Le délai de fin de travaux est repoussé de deux mois compte tenu du nombre important de pierres à changer.

- Travaux aux Davids

Les travaux sont presque achevés. L'objectif de faire ralentir les automobilistes est atteint grâce aux aménagements réalisés. Le Conseil Municipal reste attentif aux conséquences routières des chicanes.

- Entretien du cours d'eau type fossé « Eau Morte », village des Davids

Un nettoyage a été réalisé par l'AGERAD. Son coût sera absorbé par la commune. Aucune participation n'est demandée aux propriétaires riverains néanmoins, ils sont priés d'entretenir le fossé sur la longueur de leur terrain.

- Marché de Noël

Les inscriptions des exposants sont nombreuses, le marché de Noël 2016 devrait proposer des produits divers et variés pour le plus grand plaisir de tous.

- Epicerie

L'épicerie s'est refait une beauté et accueillera les clients à partir du 16 novembre 7h30. Ils pourront y trouver aussi un dépôt de pain, les jetons pour la borne Camping Car et bientôt un point Poste. Nous souhaitons bonne chance au « Panier de Juju ».

La séance a été levée à 21h00.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le Mardi 13 Décembre 2016 à 19h.